



Commune de Kehlen Conseil Communal

Les membres du conseil communal sont priés de se réunir le vendredi, 1 décembre 2023 à 8.30 heures, dans la salle des séances de la maison communale de Kehlen pour délibérer sur les objets suivants :

ORDRE DU JOUR

Séance publique

Communications

1. Actes notariés/compromis/contrats de bail
 - 1.1. Cession d'une parcelle dans la Zone d'Activités Economiques de Kehlen (SICA)
 - 1.2. Contrat de bail Enovos relatif à une installation photovoltaïque en toiture
2. Confirmation de règlements de circulation d'urgence du collège des bourgmestre et échevins
3. Commissions consultatives communales
 - 3.1. Commission consultative communale des Sports – Nomination d'un membre
 - 3.2. Commission consultative communale du 3^e Âge – Nomination d'un membre
 - 3.3. Commission consultative communale de l'Inclusion sociale et de Participation Citoyenne – Nomination d'un membre
4. Modification ponctuelle (MOPO) du plan d'aménagement général (PAG) relatif au Plan d'aménagement particulier (PAP) « Beichel phase 1 » à Kehlen et « Iwert der Kraizhiel » à Nospelt
5. Modification ponctuelle (MOPO) du plan d'aménagement général (PAG) relatif au classement en zone de bâtiments et d'équipements publics (BEP) « rue de Keispelt – annexe marie » à Kehlen
6. Modification ponctuelle (MOPO) du plan d'aménagement particulier quartier existant (PAP QE) relatif à des fonds situés « rue de Keispelt – annexe marie » à Kehlen
7. Lotissements
 - 7.1. Lotissement d'un terrain au 23 rue de Mersch à Keispelt
 - 7.2. Lotissement d'un terrain au 28 rue Abraham Lincoln à Olm
8. Subsidés des sociétés locales 2022
 - 8.1. Subsidés aux sociétés - spéciale
 - 8.2. Subsidés aux sociétés - autres
 - 8.3. Subsidés aux sociétés - sport
 - 8.4. Subsidés aux sociétés – culture
9. Comité de Gestion de la Galerie d'Art « Bei der Kierch » à Kehlen – démission d'un membre
10. SICONA Sud-Ouest – Programme d'action annuel 2024
11. Règlement-taxe relatif au service de proximité pour personnes âgées et pour personnes à besoins spécifiques - abolition

Séance à huis clos

12. Service d'éducation et d'accueil communal pour enfants
 - 12.1. Nomination d'un employé communal au groupe d'indemnité A2, sous-groupe éducatif et psycho-social
 - 12.2. Nomination d'un employé communal au groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social
 - 12.3. Nomination d'un employé communal au groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social
 - 12.4. Nomination d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social
 - 12.5. Décision de classement d'un employé communal du groupe d'indemnité A2, sous-groupe éducatif et psycho-social
 - 12.6. Décision de classement d'un employé communal du groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social
 - 12.7. Extension de la tâche d'un employé communal de la catégorie d'indemnité D, groupe d'indemnité D2, sous-groupe éducatif et psycho-social
13. Administration communale - Service technique - Réduction du service provisoire d'un fonctionnaire communal de la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe technique

Présentation du budget rectifié 2023 et du budget 2024.

Le Président,
Félix Eschen

Ainsi arrêté à Kehlen, le 24 novembre 2023,
Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le Secrétaire,
Marco Haas

